



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

Dépôt : Groupe politique CSV

N. Laurent Mosar

04.07.2017

Débat "Brexit"

## RESOLUTION

La Chambre des Députés,

Considérant

- qu'en 2006, la Chambre des Députés avait adopté une nouvelle stratégie en matière de traitement des dossiers européens pour répondre aux défis se posant à l'époque,
- que le Traité sur l'Union européenne a par la suite donné une base juridique au contrôle de subsidiarité des parlements nationaux,
- que depuis la mise en œuvre de cette stratégie, la prise de décision au niveau de l'Union européenne a évolué et nécessite aujourd'hui une coopération plus étroite entre les pouvoirs législatifs et exécutifs,
- que la procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit ») aura des conséquences profondes sur la situation politique et économique du Luxembourg et de l'Union européenne et qu'une implication étroite du législateur luxembourgeois est souhaitable,

S'engage à s'impliquer étroitement dans la procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne à travers

- une coopération étroite avec le gouvernement pour déterminer en amont la position luxembourgeoise sur le Brexit,
- l'intervention du Premier Ministre, Ministre d'Etat respectivement des membres du gouvernement dans les commissions parlementaires respectives avant et après chaque session de négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni,
- l'invitation des membres luxembourgeois du Parlement européen à assister ces à réunions d'information et de consultation.

D. ADEHM

L. MOSAR

N. Spautz

c. Wiseler

G. Roth